Services Médias Travail.Suisse – Edition du 17 décembre 2018

**Conciliation – Investissons maintenant massivement !**

**Si rien n’est entrepris au niveau de la Confédération, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée sera toujours plus difficile. Travailleurs et entreprises payent déjà le prix fort de cette tension, qui va en augmentant. Il est temps pour la Confédération d’agir de manière volontaire et déterminée et d’investir massivement dans les mesures visant à faciliter la conciliation. Le Comité de Travail.Suisse a pris la mesure de la situation, analysé les faits et les chiffres et adopté, en novembre dernier, une résolution allant dans ce sens. Retour sur les raisons de cette décision, une première dans les annales de Travail.Suisse.**

*Par Valérie Borioli Sandoz, responsable du dossier de la politique de l’égalité, Travail.Suisse*

En Suisse, les conditions-cadre permettant l’articulation entre activité professionnelle et vie privée ne sont pas réunies. Il est difficile à chacun-e de concilier une activité professionnelle avec une vie de famille, un engagement d’aide et de soutien à ses proches, sans parler d’autres engagements (politique, social, etc.) qui assurent la vitalité de notre société. La situation ne va pas s’améliorer, bien au contraire. Le risque est grand qu’en raison du vieillissement démographique de la population, du faible taux de natalité et des exigences croissantes du marché du travail envers les travailleurs et les travailleuses (morcèlement du temps de travail, flexibilité des horaires imposée, pression pour supprimer la saisie du temps de travail), il sera toujours plus difficile de concilier son travail et sa vie privée, qu’elle soit familiale, sociale ou politique.

**Le stress coûte des milliards de francs aux entreprises**

Les tensions entre l’engagement professionnel et les responsabilités privées vont en augmentant. Quelles en sont les conséquences ? Elles se mesurent déjà en termes de stress vécu par les travailleurs et les travailleuses mis sous pression. En 2003 déjà, le Secrétariat d’Etat à l’économie SECO avait chiffré une partie de ces coûts et arrivait à une somme de 4,2 milliards de francs chaque année, un chiffre qui ne représente que les coûts engendrés directement aux entreprises en termes d'absences et de pertes de productivité. A ce chiffre s’ajoutent encore les rentes d’invalidité et les retraites anticipées, ce qui faisait grimper la facture à près de 10 milliards[[1]](#footnote-1). En 2010, le même SECO a reconduit l’étude, cette fois sans chiffrer les coûts, mais en constatant que la proportion de personnes concernées avait « nettement augmenté »[[2]](#footnote-2). Promotion Santé Suisse évalue les seuls coûts à la charge des entreprises à 6,5 milliards de francs en 2018[[3]](#footnote-3). Il s’agit ni plus ni moins d’une gigantesque perte sèche de productivité pour l’économie et bien sûr un gâchis du point de vue humain.

**Des coûts de la santé à la charge des employés**

A force de tendre la corde, il arrive trop souvent qu’elle casse. Qui dit stress dit obligatoirement conséquences sur les coûts de la santé en raison des maladies qui s’installent de manière chronique. La pression peut déboucher sur la pire des maladies liées au stress : le burn-out ou l’épuisement émotionnel. Le burn-out nécessite souvent un arrêt de travail ordonné par le médecin. Certes, durant la période d’incapacité de travail, le salaire est dû et l’employé est protégé (entre 3 semaines et 6 mois) contre la résiliation de son contrat de travail. Mais c’est bien l’assurance maladie de l’employé-e qui prend en charge les frais médicaux relatifs au traitement des symptômes du burn-out.

Grâce à son étude « Baromètre Conditions de travail »[[4]](#footnote-4), Travail.Suisse est en mesure d’affirmer que 40% des travailleurs sont souvent ou très souvent stressés et que ces mêmes travailleurs considèrent cela en grande majorité comme (plutôt) éprouvant. La quatrième édition de 2018 de l’enquête montre une augmentation continue de la part des travailleurs qui se sentent très souvent épuisés émotionnellement à la fin d’une journée de travail.

**Des réponses partielles et limitées dans le temps**

Face à cette évolution préoccupante, la Confédération répond par des mesures de peu d’ampleur et limitées dans le temps. L’obstacle le plus important à une bonne articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale est l’absence de places de crèches et/ou leur coût. C’est pourquoi le Parlement a adopté des programmes d’impulsion pour l’accueil extrafamilial, le premier remontant à 2003.

Malheureusement, ces programmes sont limités dans le temps et toujours âprement combattus par une partie de la droite parlementaire. Le programme d’impulsion actuel de 100 millions est limité à cinq ans (1.7.2018 – 29.6.2023). Il n’encourage plus la création de nouvelles places d’accueil extrafamilial, mais vise à faire baisser les coûts à la charge des parents et à adapter des crèches aux horaires inhabituels des parents. Mais les besoins en financement sont toujours aussi élevés. Selon l’évaluation du programme d’impulsion, 19,9% des enfants en âge préscolaire et 18% des enfants en âge scolaire n’ont pas de place dans des infrastructures, malgré le besoin des parents[[5]](#footnote-5). L’évaluation montre que 42% des parents interrogés estiment que le choix des offres de garde des enfants est insuffisant. Les parents déplorent de grosses lacunes de garde durant les vacances scolaires. Il est donc nécessaire d’inscrire l’intention visée par ces programmes en véritable loi-cadre sur le financement fédéral des infrastructures d’accueil extrafamilial des enfants, ainsi que des proches que l’on aide.

**Résolution du Comité de Travail.Suisse en faveur d’un Plan d’action ambitieux**

Compte tenu de la situation, le Comité de Travail.Suisse a adopté – pour la première fois de son histoire - une résolution[[6]](#footnote-6) demandant à la Confédération qu’elle investisse massivement dans la conciliation. Il étaye sa décision par des faits et des chiffres connus qui, mis bout à bout, dressent un tableau sombre de la situation actuelle et future. Agir de manière volontaire et ambitieuse est nécessaire si on veut maintenir l’employabilité et la santé des travailleurs et des travailleuses et à terme, la compétitivité des entreprises qui souffrent par ailleurs déjà aujourd’hui de la pénurie de main d’œuvre qualifiée. Aux 2,2 milliards déjà investis à ce jour, il est nécessaire d’y ajouter au moins 5 milliards de plus, à raison de 500 millions chaque année durant au minimum 10 ans, à la charge des assurances sociales et des pouvoir publics. Ce Plan d’action doit couvrir toutes les mesures reconnues comme efficaces pour assurer une conciliation optimale : création de places d’accueil pour les enfants en âge pré-scolaire et scolaire et les personnes aidées, congé paternité de 20 jours, congé parental de 24 semaines, congé de longue durée pour les proches aidants, entre autres.

Le Comité de Travail.Suisse demande que la Suisse, un pays considéré comme l’un des plus riches d’Europe, cesse d’être une lanterne rouge en matière de dépenses en faveur des familles et de la conciliation. Notre pays est l’un des pays développés qui dépensent le moins d’argent public pour les politiques familiales, en pourcentage de son Produit intérieur brut (PIB), en particulier pour la prise en charge de la petite enfance. Les dépenses publiques totales (Confédération, cantons, communes) dans le domaine de la petite enfance sont estimées à 600 millions de francs par an, soit 0,1% du produit intérieur brut (PIB). C’est trois fois moins que la moyenne des pays de l’OCDE (0,3% du PIB moyen) pour ce seul secteur[[7]](#footnote-7).

Cette résolution permettra au Président de Travail.Suisse, Adrian Wüthrich, et à son vice-président, Jacques-André Maire, tous deux conseillers nationaux, d’intervenir au Parlement. Il est clair est que si rien n’est entrepris, les conséquences frapperont en premier les travailleurs et les travailleuses dans leur santé et, à terme, l’ensemble de l’économie. Pour le bien de tous, le temps de l’ambition et de l’investissement est venu.

Travail.Suisse, Hopfenweg 21, 3001 Berne, tél. 031 370 21 11, info@travailsuisse.ch,

[www.travailsuisse.ch](http://www.travailsuisse.ch)

1. SECO, [Les coûts du stress en Suisse](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Studien_und_Berichte/die-kosten-des-stresses-in-der-schweiz.html), Berne, 2000. [↑](#footnote-ref-1)
2. SECO, [Etude sur le stress 2010](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Studien_und_Berichte/stressstudie-2010--stress-bei-schweizer-erwerbstaetigen---zusamm.html). [↑](#footnote-ref-2)
3. Promotion Santé Suisse, [Job Stress Index 2018](https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/5-grundlagen/publikationen/bgm/faktenblaetter/Feuille_d_information_034_PSCH_2018-10_-_Job_Stress_Index_2018.pdf). [↑](#footnote-ref-3)
4. Travail.Suisse, [Baromètre Conditions de travail, édition 2018](http://ts-paperclip.s3-eu-west-1.amazonaws.com/system/uploadedfile1s/4885/original/2018_10_12_Barometer-Gute-Arbeit_Analysetext_G-Fischer_TravailSuisse_f.pdf?1539332643) (4ème édition). [↑](#footnote-ref-4)
5. « [Evaluation Anstossfinanzierung](https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/finanzhilfen/kinderbetreuung/publikationen/evaluationen.html) », Bundesamt für Sozialversicherungen BSV, Forschungsbericht Nr. 14/17, Bern, 2017. 1181 ménages avec des enfants entre 0 et 12 ans (1897 enfants), dans 30 communes, ont participé à l’étude. [↑](#footnote-ref-5)
6. [Résolution du Comité de Travail.Suisse pour un Plan d’action en faveur de la conciliation](http://ts-paperclip.s3-eu-west-1.amazonaws.com/system/uploadedfiles/4971/original/2018_11_22_Resolution_Aktionsplan_Vereinbarung_f.pdf?1542897464), Berne, 22 novembre 2018. [↑](#footnote-ref-6)
7. [Base de données de l’OCDE sur la famille](http://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm#politiques) (2012), OCDE 33. [↑](#footnote-ref-7)